

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 28 février 2022 à 18 h 30.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers, Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La présente séance a été convoquée, à la demande de madame la Mairesse, Lyne Boulanger, par un avis du greffier-trésorier du 25 février 2022 remis à tous les conseillers, ce même jour

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

Est également présent, David Fournier, directeur général.

2022-054 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance extraordinaire du 28 février 2022. Il est 20 h 54.

ADOPTÉ

2022-055 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

2022-056 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 933 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 7 MARS 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de East Angus souhaite emprunter par billets pour un montant total de 933 900 \$ qui sera réalisé le 7 mars 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
648	44 800 \$
648	85 400 \$
653	368 500 \$
653	435 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 648 et 653, la Ville de East Angus souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 7 mars 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 7 mars et le 7 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	34 700 \$	
2024.	35 600 \$	
2025.	36 500 \$	
2026.	37 500 \$	
2027.	38 300 \$	(à payer en 2027)
2027.	751 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 648 et 653 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 mars 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt. **ADOPTÉ**

2022-057 REFINANCEMENT DU MONTANT DE 933 900 \$

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	28 février 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	7 mars 2022
Montant :	933 900 \$		

ATTENDU QUE la Ville de East Angus a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 7 mars 2022, au montant de 933 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CS DU HAUT-SAINT-FRANCOIS

34 700 \$	2,85000 %	2023
35 600 \$	2,85000 %	2024
36 500 \$	2,85000 %	2025
37 500 \$	2,85000 %	2026
789 600 \$	2,85000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,85000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

34 700 \$	2,92000 %	2023
35 600 \$	2,92000 %	2024
36 500 \$	2,92000 %	2025
37 500 \$	2,92000 %	2026
789 600 \$	2,92000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,92000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

34 700 \$	1,65000 %	2023
35 600 \$	2,15000 %	2024
36 500 \$	2,40000 %	2025
37 500 \$	2,50000 %	2026
789 600 \$	2,65000 %	2027

Prix : 98,59800

Coût réel : 2,94901 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DU HAUT-SAINT-FRANCOIS. est la plus avantageuse;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de East Angus accepte l'offre qui lui est faite de CD DU HAUT-SAINT-FRANCOIS pour son emprunt par billets en date du 7 mars 2022 au montant de 933 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 648 et 653. Ces billets sont émis au prix de 100, 00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ

**2022-058 AUTORISATION APPEL D'OFFRE – PROLONGEMENT
SAINT-GÉRARD**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville autorise le directeur général David Fournier ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin à procéder à l'appel d'offres pour le prolongement de la rue Saint-Gérard.

ADOPTÉ

2022-059 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 21 h .

ADOPTÉ

**Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, Greffier-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signée chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro Nom